# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt-trois et le 29 mars à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix pour : 09\*
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN,

Excusés / Pouvoirs: Marie-Jo CAYOL (pouvoir à J. PUGET), Cécile LAPEYRE,

Absent: Marie-Paule ROGOU,

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Budget annexe Eau-Assainissement-STEP – approbation du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat de fonctionnement

Le Compte administratif 2023 fait apparaître l'exécution suivante :

Section d'exploitation

Dépenses : 1 053 393 € Recettes : 1 162 625 €

Section d'investissement

Dépenses : | 029 204 € Recettes : | 190 757 €

	Résultats Exercice 2023	Résultats reportés
Fonctionnement	+ 52 227 €	+ 958 522 €
nvestissement	+ 161 552 €	- 353 914 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : + 1 010 749 € Le résultat de clôture de la section d'investissement est de + 49 652 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

73 715 € 315 730 €

En recettes pour un montant de :

La section d'investissement n'a pas de besoin à couvrir.

Il est proposé de capitaliser l'excédent de résultat de fonctionnement de I 010 749 € au compte de recette investissement I 068 pour 300 000.00 € (remboursement du prêt relais) et d'affecter le solde au compte R002 (recette de fonctionnement)

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

\*En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1er Adjoint,

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > APPROUVE le compte administratif 2023
- DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 1 010 749.26 € comme suit :

R002:710 749.26 €R1068:300 000.00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05 du 101 Publié le : 05 du 2014 Affiché le : 05 du 2014 Pour extrait certifié conforme, Maire, Alexandra BUTEL



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE « EAU, ASSAINISSEMENT ET STEP » COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sommaire:

I. La section d'exploitation
II. La section d'investissement

## I. La section d'exploitation

### a) Généralités

Le budget d'exploitation permet à notre collectivité d'assurer le quotidien du service.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'eau et de l'assainissement.

Ce « service public industriel et commercial » doit totalement s'équilibrer avec les redevances perçues sur l'usager.

Les recettes d'exploitation correspondent donc aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau aux abonnés, redevance assainissement, la Participation Assainissement Collectif et diverses redevances...).

Les recettes réelles d'exploitation 2023 représentent l 162 625.21 € hors amortissements.

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services (principalement le reversement à la SAUR des redevances d'assainissement perçues pour son compte) et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses d'exploitation 2023 sont de 1 053 393.17 €.

Le résultat de la section d'exploitation est de : + 52 227.02 € Avec l'excédent 2022 le solde d'exécution est de | 0 | 0 | 749.26 €.

## b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	BP 2023	CA 2023	Recettes	BP 2023	CA 2023
Charges à caractère général	1 299 000	873 175	Ventes de produits,	1 116 000	I 140 59I
Charges de personnel	94 000	0	Autres produits de gestion courante	27 000	22 034
Atténuations de					

produits	102 600	102 203			
Autres charges de					
gestion courante	200 000	0			
Charges financières					
(intérêts emprunts)	75 000	72 35 1			
Charges					
exceptionnelles	30 000	5664			
Dépenses	12 266				
imprévues					
Total dépenses	1 812 866	I 053 393	Total recettes		
réelles			réelles	1 143 000	1 162 625
Opérations d'ordre	(023)		Opération		
de transfert entre	231 650	227 609	d'ordre entre	170 604	170 604
sections	227 609		sections		
Total général	2 272125	1 281 002	Total général	1 313 604	1 333 229

- Sous-traitance générale baisse : l'épandage des boues n'a été réalisé que partiellement cette année ce qui explique la baisse de 57.97 %
- Etudes et recherches : une augmentation de 40 .71 % liée à l'assistance nécessaire au renouvellement de la DSP Assainissement au le janvier 2024
- -Electricité : la majoration du coût prévue est avérée, une augmentation d'environ 71.19 % est à noter sur ce poste de dépenses soit 182 390 €

#### II. La section d'investissement

## a) Généralités

Le budget d'investissement du service de l'eau de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'études et de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, sur les captages et réservoirs. Le remboursement du capital de la dette.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts.

Les recettes d'investissement sur l'exercice s'élèvent à 1 190 757 €. Les dépenses sont de 1 029 204 €, opérations d'ordre (amortissements) comprises.

Les restes à réaliser sont de 73 716 € en dépenses et de 315 730 € en recettes.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire sur l'exercice de 161 552 €.

# b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes Mor	
Immobilisations incorporelles Frais d'études	6 432	Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles Réseaux adduction d'eau	657 295	Subventions agence de l'eau, Etat, département	363 148
Remboursement d'emprunts	194 873		
Dépenses imprévues		Emprunt	600 000
Opérations d'ordre entre sections	170 604	Opérations d'ordre entre sections	227 609
Opérations patrimoniales			
Total général	1 029 204	Total général	1 190 757

## c) Les réalisations de l'année 2023 :

Réalisation des travaux de mise en conformité définitive du captage de Mouchechat.

Fin des travaux des sources du Lac et de la sécurisation de la distribution d'eau potable et remise à niveau des ouvrages d'eau potable desservis par le captage des Combes.

La mise à jour des plans des réseaux et du schéma directeur d'alimentation en eau potable est en

Le changement des compteurs d'eau a été poursuivi.

Les travaux d'assainissement prioritaires (Travaux de réseaux d'eaux usées / construction poste de refoulement / réhabilitation STEP Coutières / STEP de La Cluse) sont réalisés à 90 %

Etat de la Dette au 31/12/2023

Etat de la Dette de 5.1.111va					
Capital dû au 01/01/2023	Nouveaux Emprunts	Annuités cumulées 2023	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 3 I/I 2/2023
2 461 811.21 €	600 000 €	267 225,02 €	72 351.46 €	194 873.56 €	2 866 937.65 €

Fait Dévoluy, le 26 mars 2024

Le Maire,
Alexandra BUTEL

#### EAU ET ASSAINISSEMENT STEP - COMMUNE DU DEVOLUY - EAU ET ASSAINISSEMENT STEP - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 12 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES ·
Pour : OQ
Contre :O
Abstentions :O

Date de convocation: 25/03/2024

Présenté par (1) Le Maire, A LE DEVOLUY le 29/03/2024 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Municipal A LE DEVOLUY, le 29/03/2024 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Conformément à larticle **BUTEL Alexandra** J. PUGET Excusee CAYOL Marie - Josée علاسكا LAPEYRE Cécile LAURENS Alain MANIVEL Alain PATRAS Stéphane PRAL Frédérique PRAYER Jean Marie **PUGET Jacqueline** Absente ROGOU Mairie-Paule SARRAZIN Jérémy SERRES Jean-Louis

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Darolny le 05 de 2026

Le Maire

Alexandra BUT